



Constructions immobilières : rappels utiles sur la sanction d'un empiètement

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 24/07/2017

Le droit de propriété est absolu et les propriétaires y sont très attachés. C'est pourquoi il existe de très nombreux litiges entre voisins à propos de constructions qui empiètent sur leurs terrains. Très souvent, l'empiètement n'est pourtant que de quelques millimètres ou centimètres. Suffisant pour justifier un préjudice indemnisable ?

La propriété : un droit absolu ?

Un droit absolu ? Le droit de propriété est l'un des fondements des sociétés, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen parlant même de « droit inviolable et sacré » dont « nul ne peut être privé ». Toutefois, 2 atteintes sont tolérées. Lesquelles ?

Non...

{ABONNEZ-VOUS}

La propriété et l'empiètement : tolérance zéro ?

Empiètement. L'empiètement est la situation dans laquelle un propriétaire voit l'un de ses voisins édifier un ouvrage sur son terrain. Ce qui est illégal au regard du droit de propriété. C'est pourquoi l'empiètement est sévèrement sanctionné.

Comment ?...

{ABONNEZ-VOUS}